

■ GRAND CONSEIL

Non à un organe cantonal de médiation

► **Le Grand Conseil** a entamé hier la seconde semaine de sa session de septembre.
 ► **Les députés** ont notamment rejeté une nouvelle fois la création d'un service cantonal de médiation pour prévenir la violence.

Les sources de conflit entre la population et les services administratifs sont nombreuses et mènent de plus en plus souvent à des menaces et des violences contre les autorités. Tel est le constat dressé par le socialiste Peter Bernasconi (Worb), qui proposait donc par voie de motion la création d'un service cantonal de médiation.

Mentionnant l'affaire Peter K. (cas typique d'une confrontation avec les autorités s'étant mal terminée, un policier ayant été gravement blessé), Peter Bernasconi s'est dit convaincu qu'un organe de médiation pouvait constituer une solution pour «désamorcer les conflits et éviter des sacrifices humains».

S'il a reconnu que les agressions et menaces de citoyens insatisfaits faisaient partie du quotidien de nombreux services publics (tels les services sociaux, préfectures, offices de poursuites et faillites, etc.), le Gouvernement s'est toutefois opposé à l'adoption de la motion, estimant que les rapports



Le Grand Conseil ne veut pas d'un organe cantonal de médiation.

ARCHIVES STÉPHANE GERBER

entre le canton et les citoyens n'avaient pas connu de dégradation ces dernières années. Il a aussi motivé sa position par le fait que la création d'un organe de médiation avait déjà été refusée par le Grand Conseil en 2002 et 2007. Le peuple avait en outre rejeté une proposition similaire en 1979.

«Il est cynique de dire que la situation n'a pas évolué, alors qu'un policier est récemment décédé et que le cas Peter K. est encore gravé dans toutes les mémoires. Certes, un organe de médiation ne pourrait pas résoudre tous les problèmes, mais il vaut la peine de tenter d'améliorer la situation», s'est défendu Peter Bernasconi, citant notamment le cas de Zoug, qui après la tuerie de 2003 au Parlement, a créé un tel service.

Si la gauche a globalement soutenu le projet, la droite et le centre ont en revanche estimé qu'il n'existait pas de besoin avéré pour la mise sur pied d'un organe de médiation. «Il existe déjà suffisamment de canaux pour se faire entendre. Ce

n'est en outre pas sûr que les personnes concernées s'adresseraient à cet organe, qui aurait aussi un coût», ont développé les milieux bourgeois.

Outre Patrick Gsteiger (PEV), seul l'UDC Walter Messerli a voté contre l'avis de son groupe. «En tant que directeur de l'autorité sociale d'Interlaken, je suis souvent menacé. Il n'y a pas que les auteurs potentiels de violences, mais aussi les victimes qui auraient besoin d'un tel soutien!» a-t-il plaidé.

Avant le vote, la conseillère d'Etat Béatrice Simon a rappelé que dans la plupart des cas, tout se passait bien. «Il s'agit de sensibiliser les collaborateurs au fait que les citoyens sont nos clients et que nous devons être à leur écoute», a-t-elle conclu. Au final, la motion a été rejetée par 85 non, 51 oui et 5 abstentions.

CÉLINE LO RICCO CHÂTELAIN